

Communiqués

Tous les communiqués

Communiqués par sujet

Communiqués par ministère

Services aux collectivités

Développement économique

Éducation

Énergie, Mines et Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition féminine

Communiqués par société d'État

Société de développement du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du Yukon

Société des alcools du Yukon

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier ministre

Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



Communiqué

Pour diffusion immédiate numéro 11-015

Le 31 janvier 2011

La gestion des forêts au Yukon entre dans une nouvelle ère

WHITEHORSE – La *Loi sur les ressources forestières* et le *Règlement sur les ressources forestières* entrent en vigueur à compter d'aujourd'hui et mettent de l'avant un nouveau modèle de gestion des ressources forestières qui orientera la prise de décisions concernant l'avenir durable des forêts du Yukon.

« La *Loi sur les ressources forestières* et son règlement d'application reflète l'importance des forêts dans le mode de vie des Yukonnais », a dit le ministre d'Énergie, Mines et Ressources, M. Patrick Rouble. « Ces mesures législatives mettent de l'avant une gestion moderne des forêts qui permet aux industries axées sur les ressources forestières d'être viables et durables. »

Cette loi visant les ressources est la première du genre à être élaborée depuis le transfert des responsabilités et elle remplace la *Loi du Yukon sur les terres territoriales* et le *Règlement sur le bois*, hérités du gouvernement fédéral en 2003. La loi orientera la prise de décisions, fournira aux aménagistes des forêts les outils requis pour soutenir la santé à long terme des forêts et permettre aux Yukonnais de profiter des ressources présentes.

La *Loi* et le règlement d'application comprennent des dispositions qui encouragent une intendance forestière responsable au moyen d'une planification globale, d'une compatibilité avec la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* et d'un ensemble d'outils efficaces d'observation de la conformité que les aménagistes des forêts et le personnel responsable de l'application de la loi pourront utiliser pour assurer aux forêts yukonaises une vitalité durable.

La *Loi* et le *Règlement* viennent en aide aux industries axées sur les ressources forestières en prévoyant des droits d'exploitation forestière modernes et sûrs, ainsi qu'un processus d'attribution juste et transparent. Les licences et permis existants, délivrés en vertu du *Règlement sur le bois*, demeureront en vigueur.

Pour de plus amples renseignements sur la gestion des forêts au Yukon, visitez le site Web <http://www.forestry.gov.yk.ca/> ou téléphonez à la Direction de la gestion des forêts au 867-456-3999 ou, sans frais au Yukon, au 1-800-661-0408, poste 3999.

- 30 -

Renseignements :

Emily Younker
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
emily.younker@gov.yk.ca

Chris Wearmouth
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-456-6726
chris.wearmouth@gov.yk.ca

<%img_newsarticle%>

